

L'an deux mille vingt, le 29 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Modalités de concertation de la révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la commune de Champeix en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) sans modification du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Date de convocation : 22 octobre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 novembre 2020

Secrétaire de séance : POJOLAT Marie

Rapporteur : COSTON David

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 98

- Titulaires : 93

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 7

Votants : 114

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE : (98)

ADMIRAT Nadine
CALISTE Yolande (S)
ALBARET Christophe
PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
BERNARD Jean-Paul

BESSION Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale

BRUNETTI Graziella
CHABAUD Christelle

CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David

COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile

GOUSSARD Bérengère
GOYON Guy
GREGOIRE Nathalie
GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe
LE MARREC Laurys
LEGENDRE Denis
LENEGRE Jean-Louis

LIGNIÈRE Frédéric
LIVET Bertrand

MAHINC Didier
MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick
PELLEGRINELLI Christophe
PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra
PILLON Stéphane
POJOLAT Marie
PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
GOMEZ Jean-Marc (S)
ROCHETTE Christophe
ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles
SALVINI Luc

SAUX Marie-Pierre
SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine
PLANCHAT-HERY Claire (S)
TEZENAS Olivier
THALAUD François
THERME Jacques
THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

Extrait du du conseil communautaire 2020/05 du jeudi 29 octobre 2020

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SUTY Lionel (PLANCHAT-HERY Claire) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16) BESSEYRE Fabien à RYCKEBOER Christian ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BRUN Pascale ; COSTON Marie à BARRAUD Bertrand ; DABERT Jean-Claude à THEVENET Emilie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à PUECH David ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; KINDT Patrick à MARIANY Marie-Line ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à PILLON Stéphane ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia à FERRARIS Nathalie ; SAUVANT Jean-Pierre à CORREIA Emmanuel ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ;

ABSENTS EXCUSES : (7) BARBET Laurent ; BERTHELOT Pascal ; BRUNEL Séverine ; CHANIMBAUD Lionel ; GONTHIER Emmanuel ; NICOLLET Michel ; WALTER Christian ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par délibération en date du 6 février 2008, le conseil municipal de la commune de Champeix a approuvé une ZPPAUP sur une partie de son territoire couvrant le bourg et les secteurs naturels voisins ayant un intérêt paysager fort pour la commune.

Par délibération en date du 7 juillet 2009, le conseil municipal de la commune de Champeix a prescrit la révision du PLU de la commune. Le projet de PLU a été arrêté le 13 décembre 2016 et a été transmis aux partenaires dont l'Etat, début 2017, et a fait l'objet d'une enquête publique à l'automne 2017.

Dans le cadre de l'avis de l'Etat sur le PLU, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a mis en avant plusieurs incompatibilités entre la ZPPAUP et le projet de PLU. Après discussion, l'ABF a proposé de réviser la ZPPAUP en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) sans modification du périmètre du SPR afin de :

- Supprimer les principales incompatibilités entre la ZPPAUP et le PLU approuvé en 2019, et ainsi faciliter la compréhension de ces deux documents par tous, notamment les administrés ;
- Protéger le patrimoine bâti et paysager tout en intégrant une évolution du règlement de la ZPPAUP sur les matériaux adaptés à une typologie de bâti (menuiseries des zones pavillonnaires et des bâtiments modernes datant d'après 1945, voire des bâtiments ruraux dans certains secteurs) ;
- Prendre en compte le contexte économique local mais aussi les contraintes patrimoniales afin de préserver et mettre en valeur le patrimoine remarquable de la commune.

Par délibération n° 2019-02-22 en date du 11 avril 2019, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit la révision de la ZPPAUP de la commune de Champeix en PVAP sans modification du périmètre du SPR.

Dans le cadre de cette révision, il est proposé les modalités de concertation suivantes :

- Organisation d'une réunion publique ;
- Parution d'informations dans le bulletin municipal, sur une lettre d'information spécifique et sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- Réalisation d'une exposition.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code du patrimoine, notamment les articles L631-3 et L631-4, R631-6 à R631-11 et D631-12 à D631-14 ;
- VU** la loi n° 2016-625 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) ;
- VU** le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;
- VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Champeix en date du 6 février 2008 approuvant la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur la commune de Champeix ;
- VU** la délibération n° 2019-02-22 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 11 avril 2019 portant création de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (ex-ZPPAUP) de Champeix prescrivant la révision de la ZPPAUP de Champeix en PVAP sans modification du périmètre du SPR ;
- VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 114

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **De valider les modalités de concertation à mettre en œuvre dans le cadre de la procédure de révision de la ZPPAUP de la commune de Champeix en PVAP prescrite par la délibération de l'Agglo Pays d'Issoire n° 2019-02-22 en date du 11 avril 2019.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 3 / 11 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 3 / 11 / 2020